



Mairie de Pont-Salomon  
Place de l'église  
43 330 Pont-Salomon

**COMMUNE DE PONT-SALOMON**  
**43330 – Département de la Haute-Loire**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2018**

\*\*\*\*\*

Le 11 juin de l'an deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 4 juin 2018

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

**Présents** : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, GRENOUILLER Aurélie, GARDETTE Davy, CELLE Laura, CORNILLON Bertrand, GROS Muriel, NOWACZYK Claire, RABEYRIN David, PERRIER Marc

**Membres absents excusés représentés** :

GACHET Chantal a donné procuration à RABEYRIN David

**Membres absents** : CHAMBON Valérie, MONTELMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie, MULLER Jérémy

**Ouverture de la séance** : 20h05

**Désignation du secrétaire de séance**

→ Laetitia VOCANSON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Approbation des procès-verbaux du 9 avril 2018**

> Mis aux voix le procès-verbal du 9 avril 2018 est adopté à l'unanimité

<b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b>
--------------------------------------

**1/ Convention petit patrimoine**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention pour l'entretien et la mise en valeur du petit patrimoine d'intérêt communautaire.

## **2/ Retrait de la Commune de saint Vincent du SICCDE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le retrait de la commune de Saint Vincent du SICCDE

## **COMMANDE PUBLIQUE**

## **3/ Achat d'un fourgon**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'acquisition d'un véhicule de type fourgon

## **4/ Aires de jeux**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'acquisition de 3 éléments de jeux pour le square du Rossignol

## **5/ Mur de L'Hermet**

Monsieur le Maire indique qu'entre la convocation et la séance du conseil municipal, un devis inférieur au seuil de délégation de 5000€ a été transmis. Cette question ne doit donc pas donner lieu à délibération.

## **FONCTION PUBLIQUE**

## **6/ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 29/35h**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 29/35 heures

## **7/ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 28/35h**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 28/35 heures

## **8/ Prise en charge de la préparation au concours d'ATSEM dans le cadre d'un PEC (Parcours Emploi Compétence)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la prise en charge financière de la préparation au concours d'ATSEM pour un agent recruté dans le cadre d'un PEC

## **FINANCES PUBLIQUES**

## **9/ Participation à la formation « Echange de pratiques professionnelles »**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la prise en charge de la somme de 330€ correspondant à la moitié du montant de la prestation de l'association « Trait D'union » dans le cadre de la formation « Echange de pratiques professionnelles » à laquelle ont assisté certains agents de la cantine scolaire

## **10/ Subvention exceptionnelle Association des faucheurs à la Faulx**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 280€ à l'association des faucheurs à la Faulx à l'occasion de ses 25 ans.

### **11/ Décision modificative de budget N°1**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la Décision modificative de Budget N°1

<b>LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE</b>
--

### **12/ Convention ANTAI pour la verbalisation des incivilités**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la signature de la convention ANTAI pour la verbalisation des incivilités

<b>AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES</b>
---------------------------------------

### **13/ Règlement de la cantine de l'école élémentaire**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau règlement de la cantine de l'école élémentaire

### **14/ Règlement de la cantine de l'école maternelle**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau règlement de la cantine de l'école maternelle

### **14/ Jurés d'assises**

Ont été tirés au sort pour apparaître sur la liste préparatoire des jurés d'assises 2019 :

- VALLON Bernard
- PANAZZA Nelly Ep RICHARD
- TISSOT Lucien
- GUIOT Jean- Louis
- VALOUR Sophie Ep FRECON
- RICHARD Stéphane

**La séance est levée à 20 heures 50**